

EB PATRIMOINE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 134 556 Euros
Siège social : 55, rue de la Marne
35400 SAINT-MALO
RCS SAINT-MALO 843 958 166

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 26 NOVEMBRE 2024

Extrait des décisions de l'Associé Unique

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique, conformément en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce et suite au dépassement des seuils, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes :

IN EXTENSO SECAG
Représenté par Monsieur Jean Max YVER
SAS au capital de 1 610 060 Euros
26 rue de Coutances
50350 DONVILLE-LES-BAINS
R.C.S. Coutances 309 847 119

Et ce pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30 juin 2030.

Par ailleurs, dans la mesure où depuis la loi du 9 décembre 2016, il n'est plus obligatoire de désigner un commissaire aux comptes suppléant, dès lors que le commissaire aux comptes titulaire est une société pluripersonnelle, ce qui est le cas en l'espèce, l'Associé Unique en prend acte et décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

Décisions de l'Associé Unique du 26 novembre 2024

Par signature électronique (Yousign)

Certifié conforme par la Gérance
Monsieur Eric BLANDIN

Eric BLANDIN

✓ Certified by  yousign